



*Mettre à la disposition du public*

## ANNEXE 1.1 : EVALUATION DE DEPART

Durée : 45 minutes

Moyens pédagogiques : voiture

### L'évaluation de départ, qu'est-ce que c'est ?

C'est l'étape pendant laquelle les connaissances théoriques et les aptitudes pratiques de l'élève sont évaluées. L'évaluation est obligatoire pour toute personne souhaitant commencer une formation pratique au permis B (Art. R. 245-2 du Code de la Route). Son objectif est d'estimer le volume d'heures moyen nécessaire à la formation. Effectivement, cela reste une estimation. Le nombre d'heures pourra varier en fonction de l'implication, de la régularité dans le travail et du rythme d'apprentissage de l'élève.

### Comment l'enseignant évalue le volume d'heures prévisionnel ?

Voir la fiche pour l'évaluation de départ (Annexe 1 GFA p.259) ou notice explicative ou autre. Exemple :

#### Expérience/connaissance du véhicule :

Expérience de la conduite antérieurement acquise par l'élève facilite généralement l'apprentissage. Cette expérience sera évaluée au travers d'un questionnaire

#### Connaissance du véhicule

Le niveau de connaissance du véhicule de l'élève est évalué au travers d'un questionnaire :

Il y a au total 4 questions sur l'expérience et 12 questions sur les connaissances réparties en quatre thèmes :

- Direction,
- Embrayage,
- Boite de vitesses,
- Freinage.

Attitude à l'égard de l'apprentissage et de la sécurité

Questionnaire permettant de recueillir l'attitude de l'apprenant à l'égard de son apprentissage.

#### Habiletés

La conduite nécessite d'utiliser à la fois ses membres et ses sens (ses mains, ses pieds, son regard...) ce qui est en fait une activité complexe. Posséder une bonne coordination motrice est donc primordiale en conduite.

#### Compréhension

Ce critère permet d'évaluer l'aptitude de l'élève à écouter et à comprendre rapidement les consignes pour pouvoir les exécuter sans erreurs.

#### Perception

Percevoir est essentiel pour anticiper. La perception de l'environnement de l'élève est évaluée par 3 situations spécifiques.

A L'issue de l'évaluation, une synthèse reprend le nombre d'heures nécessaires estimées :



L'élève (ou son représentant légal si mineur) reste libre de ne pas accepter le volume d'heures recommandé, à condition de rester a minima dans le cadre légal des 20h minimum obligatoires.

Auto-école Prudence